

Discours investiture Présidence CCPL

Chers collègues, chers amis, chers citoyens de la communauté de communes du Pays de Lourdes,

Je suis heureuse de la confiance que vous m'accordez en m'élisant ce soir Présidente de la CCPL. La CCPL a été créée en 2002. Les enjeux et potentiels de développement de son territoire sont grands. Les défis à relever le sont également.

C'est ainsi, avec une équipe communautaire renouvelée, élue au suffrage universel direct lors des élections municipales, que je m'engage à mettre en commun les moyens des communes membres pour financer de grands projets et infrastructures pour tous.

Je souhaite ce soir dans le cadre de ce conseil, que nous élisions les membres du bureau communautaire de la CCPL.

Je travaillerai en synergie avec l'ensemble des vice-présidents et des élus communautaires afin de favoriser un développement économique, social et écologique, durable et partagé.

Notre projet pour la CCPL est un projet de réalisations en réponse aux besoins, et non un projet d'intentions dans la démagogie.

Nos actions pour la CCPL, ce seront bien sûr des actions en faveur du développement économique qui constitue la

finalité première de l'intercommunalité, mais également des actions pour l'amélioration de la qualité de vie pour tous sur notre territoire. Je propose que Jean-Claude Beaucoueste, soit le 1^{er} Vice-Président en charge des travaux, et porte-parole de toutes ces actions.

Concernant le développement économique, il existe 3 ZAC au sein de la CCPL : la ZAC de Toulicou renommée Cap Aéro Pyrénées, la ZAC du Monge et la ZAC de St-Pé. La ZAC de Saux, qui existe depuis 1975, n'a jamais fait l'objet d'une volonté Lourdaise de l'intégrer au sein de la CCPL et est restée, de fait, de compétence communale. Néanmoins, au regard de sa position d'entrée de ville, elle justifie un enjeu fort de requalification et il est impératif de revaloriser, du point de vue qualitatif, l'environnement des entreprises déjà présentes ; sachant que les entreprises présentes sont des entreprises innovantes. Nous rendrons donc la zone de Saux intercommunale. La réfection de la voirie, une signalétique réactualisée, l'implantation d'espaces verts, tout cela a été négligé, et devra être réalisé très rapidement.

Je voudrais revenir sur la zone de Cap Aéro Pyrénées dont la CCPL a voté le dossier d'approbation de ZAC le 31 juillet 2007, et pour laquelle les travaux ont débuté seulement le 14 octobre 2013. Nous devons activement développer la zone Cap Aéro. C'est ainsi que je vous annonce avec plaisir que nous avons reçu ce matin à 10h une délégation d'industriels Italiens que j'avais eue l'occasion de rencontrer lors de mon dernier déplacement à Rome, et qui, attirés par le potentiel

de développement de notre territoire, nous font part de leur volonté d'implanter leur entreprise de maintenance mécanique sur cette zone. Le projet s'étend sur un périmètre de 15 000 m² où s'implantera leur entreprise ainsi qu'un centre de formation associé en mécanique et sur les énergies électriques, permettant de bénéficier de financements de l'Europe. Ce projet, ainsi que d'autres en cours, permettront de créer des emplois et de développer les ZAC, tout en promouvant le développement durable sur notre territoire. Ainsi, seulement une semaine après les élections municipales, et le jour même de notre élection à la CCPL, le développement économique de notre territoire devient déjà une réalité, et s'amplifiera tout au long de ce mandat.

Pour conduire ces projets, je suis persuadée que l'attrait majeur pour les entrepreneurs sur une zone d'activité ne tient pas uniquement à des aspects de défiscalisation. Si les aides financières et subventions, fournies par la région, le département et non la CCPL sont déterminantes, il n'en demeure pas moins que les industriels et artisans s'implantent sur une zone, s'ils sont convaincus du potentiel économique du territoire par une politique volontariste d'aménagement, telle celle que nous développons dès aujourd'hui sur la zone Cap Aéro. Le développement économique en lien avec le développement touristique dépasse en effet le périmètre communal et doit mettre en interaction tous les acteurs et potentiels de notre territoire. C'est pour cela que je souhaite que la compétence du

développement touristique soit transférée à la CCPL. Ainsi, je propose que Bruno Vinuales soit 2^{ème} Vice-Président en charge du redressement économique et du développement touristique. Lourdes doit capitaliser sur les atouts environnementaux et économiques des communes rurales de la CCPL, comme ces communes doivent profiter du potentiel touristique et économique de Lourdes. Dans ce sens, et pour marquer une relation forte « gagnant-gagnant » entre le rural et l'urbain, je propose à Jean-Louis Cazaubon d'être le 3^{ème} Vice-Président en charge du développement économique et de la ruralité, notamment en lien avec les zones d'activités.

- Ainsi, nous lançons avec l'ensemble de l'équipe communautaires, une communication intensive auprès des investisseurs et entrepreneurs sur le potentiel exceptionnel du marché international à Lourdes, ainsi que sur la qualité de vie et des infrastructures de transport de notre territoire ;
- Nous attirons particulièrement les activités de développement durable porteuses de création d'emplois, notamment par la nomination d'un élu de la CCPL délégué au développement durable ;
- Nous soutenons les initiatives agroalimentaires de circuits courts, valorisant les ressources agricoles locales.

Pour mettre en place ces projets, nous devons améliorer la qualité des services et les projets de développement sur le

territoire intercommunautaire, tout en maîtrisant rigoureusement les dépenses publiques. Pour cela, tel que le prévoit la loi du 16 décembre 2010, nous lancerons prochainement un « schéma de mutualisation des services » entre les services de la CCPL et ceux des communes membres. Ce projet devra être adopté légalement avant mars 2015. Il est obligatoire et nécessaire. Il sera structurant pour l'organisation et les services de l'intercommunalité. Il permettra de concilier les projets de développement de notre territoire avec la réalité économique actuelle. Je sais pouvoir compter sur chacun de mes collègues et sur chaque agent de l'intercommunalité pour sa mise en œuvre. Pour cela, je propose que Georges Castres, 4^{ème} Vice-Président en charge des finances et de la recherche de financements, travaille en collaboration avec Gérard Clave, 5^{ème} Vice-Président en charge de la commande publique et de la mutualisation des services.

La CCPL doit être également, en complément de son action économique, un levier essentiel d'amélioration de la qualité de vie de tous sur le territoire communautaire.

Pour cela, et afin de développer des politiques adaptées à chaque âge de la vie, je propose de séparer la jeunesse de la petite enfance. Ange Mur sera ainsi 6^{ème} Vice-Président en charge de la vie scolaire et périscolaire, et donc de l'application de la réforme des rythmes scolaires à l'échelle de notre intercommunalité. Pour le bien de nos enfants et des familles, nous créerons un comité de pilotage composé

d'élus, d'agents communaux et communautaires, de représentants des directeurs d'établissements et de représentant des parents d'élèves de l'ensemble du territoire. Guy Verges sera 1er Vice-Président en charge de la petite enfance. Nous avons déjà stoppé le marché de réalisation du pôle petite enfance et nous lançons la réhabilitation des structures d'accueil existantes en les fédérant.

Nous souhaitons également transférer à la CCPL l'ensemble des infrastructures sportives du territoire, afin de nous donner les moyens de les financer et qu'elles puissent bénéficier à tous. La jeunesse est également au centre des préoccupations de l'ensemble des communes membres. Philippe Subercazes sera pour cela 8^{ème} Vice-Président en charge de la jeunesse et de l'éducation sportive. Roland Darré sera délégué à la lecture publique et au numérique. Nous devons permettre l'accès de tous à la culture et aux NTIC. Il aura en charge la médiathèque.

L'amélioration de la qualité de vie pour tous passe également par une action renouvelée et volontariste en faveur des personnes en difficulté. Dans ce sens, nous développerons le CCAS de Lourdes en Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui permettra d'optimiser toutes les actions sociales sur l'ensemble des communes membres de la CCPL par la mise en commun des moyens sur le territoire.

Toutes ces actions de la CCPL tant économiques que liées à la qualité de vie de nos concitoyens, s'inscrivent dans le cadre d'une politique concertée et cohérente d'aménagement de l'espace dans le périmètre du SCOT « Tarbes-Ossun-Lourdes ». Alain Garrot sera ainsi le 7^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement urbain et de l'habitat, et Jean-Marc Boya sera délégué au SCOT. Marcel de la Conception sera quant à lui délégué au SMTD, dans une logique de développement durable liée à la valorisation des déchets ménagers à l'échelle du territoire. François Lafon-Puyo restera en charge de l'environnement et des déchets.

L'ambition pour notre territoire, l'amélioration de la qualité de vie, le bien-être et l'intégration de l'ensemble des agents de la CCPL dans un projet collectif, un travail collaboratif entre l'ensemble des communes membres au service de tous, la maîtrise de nos actions et de nos budgets, tels sont nos engagements pour notre territoire. Telle sera notre action pour notre territoire.

Vous le voyez, chers collègues, chers amis, chers concitoyens, notre programme pour le développement de la CCPL, avec détermination et volonté, est déjà entrain de se mettre en place pour vous tous, tant dans les réalisations, que dans les moyens de les financer.

Nous serons avec l'ensemble de l'équipe intercommunautaire toujours à l'écoute des communes membres pour le bien de

tous et le développement de notre territoire. Nous serons avec les employés de la CCPL toujours à votre service.

Je serai la Présidente de tous les citoyens membres de la CCPL. Le bureau communautaire travaillera pour l'ensemble des communes membres. Nous travaillerons main dans la main avec l'ensemble des employés intercommunaux pour le bien de tous et pour le développement de notre territoire.

Je vous remercie.